

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D686-2023– Rapports annuels des délégués relatifs au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2022

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023 À 19H00	
Date de convocation : 17 novembre 2023	Membres présents : 35
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN		X
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Nicolas PEREZ	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Alain CISSE	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 078-200063048-20231128-D686_2023-DE



VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	Envoyé en préfecture le 04/12/2023	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Reçu en préfecture le 04/12/2023	
	Jean-Louis BARON	Publié le 04/12/2023	
	Philippe GAULTIER		
	François PETIPAS		X
	Frédéric PELEGRIN		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT		X

A DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : D686-2023– Rapports annuels des délégués relatifs au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-5 et L 5211-39,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Le Président présente au Comité Syndical les Rapports annuels des délégués du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022,

Considérant que ces rapports doivent permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation des contrats de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire sera transmis à chaque maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte le rapport annuel du Délégué SAUR pour l'exercice 2022.
- Adopte le rapport annuel du Délégué SUEZ pour l'exercice 2022.
- Décide que ces rapports seront adressés à chaque commune adhérente du SIRYAE pour information et affichage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Denise PLANCHON

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.